

## **LES AUXILIAIRES DE VIE**

*Par Madame Carmen PEJOINE  
Responsable du Service Auxiliaires de Vie*

*Association des Paralysés de France  
Délégation Départementale Gironde  
Rue Guihou - 33200 BORDEAUX-CAUDERAN  
Tél : 05 56 08 67 30 -Fax : 05 56 08 28 87*

### **DÉFINITION ET ROLE DE L'AUXILIAIRE DE VIE**

L'auxiliaire de vie intervient au domicile des personnes atteintes d'un handicap moteur. Son rôle se situe non seulement sur le plan du **soutien matériel et physique** mais aussi **psychologique et social**.

L'auxiliaire de vie est appelée à aider des personnes handicapées présentant un degré de dépendance demandant nécessairement la présence d'une tierce personne pour effectuer les **actes essentiels de la vie courante**. Concrètement, l'auxiliaire de vie aide les personnes handicapées :

- à se lever,
- à se coucher,
- à la toilette, l'habillage,
- préparer les repas,
- accompagnement,
- aux travaux ménagers courants,
- faire les courses,
- effectuer les démarches,
- les sorties,
- courrier...

Il est bon de rappeler que l'auxiliaire de vie n'est pas une aide ménagère ; donc, elle ne fait pas le ménage. D'autre part, l'auxiliaire de vie a aussi un rôle de **soutien** et d'accompagnement. L'auxiliaire de vie est aussi à **l'écoute** de chaque personne handicapée, afin de favoriser l'acquisition de son autonomie ou son indépendance.

L'auxiliaire de vie fait partie **intégrante** de l'équipe pluridisciplinaire de l'Association des Paralysés de France ; de ce fait elle peut être le **relais** entre la personne handicapée et ces différents services :

- Service Social Spécialisé,
- Service Emploi,
- Service Accessibilité,
- Service Ergothérapie.

L'Auxiliaire de vie est la personne qui intervient le plus souvent et le plus longtemps au domicile de la personne handicapé, elle fait donc le trait d'union indispensable à un bon maintien à domicile.